



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVELLE MESURE DE PREVENTION COVID19

Rodez, le 19/08/2020

Port du masque obligatoire dans les marchés et autres lieux de vente au déballage.

La situation sanitaire du département de l'Aveyron continue de se dégrader, les indicateurs de suivi présentent une hausse sur 7 jours du taux d'incidence pour 100 000 habitants ainsi que du taux de positivité.

En conséquence, et dans la continuité des mesures prises depuis la fin de la semaine écoulée, la préfète de l'Aveyron a décidé d'étendre l'obligation du port du masque à l'ensemble des marchés de plein vent, des foires, des brocantes, des vides-greniers et de toutes ventes au déballage qui se tiendraient sur la voie publique. Cette mesure entre en vigueur dès aujourd'hui et jusqu'au 15 septembre 2020 inclus.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, la Préfète de l'Aveyron tient à rappeler que chaque citoyen a un rôle à jouer pour protéger les plus vulnérables et les plus fragiles. Le port du masque et le respect de la distanciation sociale sont les mesures les plus simples et les plus efficaces pour limiter la diffusion du virus et une aggravation de la situation sanitaire. Elle réitère ses appels au civisme et au respect des mesures sanitaires décrétées par le Gouvernement.

Les forces de l'ordre sont pleinement mobilisées pour faire connaître et faire respecter ces nouvelles mesures. Des contrôles sont réalisés et continueront de l'être.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

